

Le conseil de fabrique vous informe.

Hausse des tarifs du cimetière

Chers paroissiens et paroissiennes,

Depuis environ une quinzaine d'année, le prix des concessions et des frais d'entretien du cimetière n'ont pas été augmentés. Si nous avons pu maintenir ces tarifs aussi longtemps c'est grâce, en grande partie, à des bénévoles qui ont généreusement effectués le travail. Malheureusement, nos bénévoles vieillissent et le manque de main-d'œuvre bénévole nous affecte. Nous devons dès maintenant nous assurer d'avoir la capacité de payer pour continuer à maintenir et garder notre cimetière agréable et convenable. La fabrique se doit de gérer son cimetière de façon à faire face à ses obligations contractuelles, ainsi qu'à en assurer la pérennité. C'est donc pour ces raisons que le conseil de fabrique a voté en faveur d'une hausse du prix des concessions et des frais d'entretien du cimetière. L'équipe des marguilliers a fait en sorte de maintenir les tarifs abordables tout en reflétant le marché actuel.

La hausse des tarifs sera effective à compter du 1 octobre 2021. Le prix des concessions sera de 27.19\$ /p.c. et les frais d'entretien annuel seront de 1\$/ p.c., les frais d'entretien annuel seront révisés à chaque année.

Pour les lots de cendres avec monument, la hausse de prix résulte aussi d'une augmentation du prix des monuments et de l'entretien qui a été fixé à 25\$ par année.

Pour ce qui est de l'entretien, vous pourrez toujours bénéficier de l'entretien de longue durée pour des périodes de 10 ans au coût de 9 ans ou 20 ans au coût de 16 ans.

Merci de votre compréhension et de votre soutien,

L'équipe du conseil de fabrique